

# NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 727



PRÉVENTION-SÉCURITÉ

Septembre 2016 • www.iau-idf.fr

## QU'EST-CE QUE L'URBANISME SÉCURITAIRE ?

**DEPUIS 2015 ET LES ATTENTATS QUI ONT FRAPPÉ LA FRANCE, DES MESURES LIÉES À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET À L'ÉTAT D'URGENCE RÉAFFIRMENT LA VOLONTÉ DE PROTÉGER LES ESPACES PUBLICS. AU VU DE CE CONTEXTE, IL IMPORTE DE REVENIR SUR LA NOTION « D'URBANISME SÉCURITAIRE » ET SUR LES LIENS QU'ENTRETIENT LA SOCIÉTÉ AVEC LA SÉCURITÉ À TRAVERS LA VILLE.**

**T**ant redoutée par les architectes et les urbanistes, l'intégration des enjeux de sécurité dans l'aménagement figure pourtant comme un axe central des politiques publiques de prévention de la délinquance. La sécurité semble aujourd'hui inévitablement s'imposer au cœur du développement des grandes agglomérations. Seulement, travailler ces problématiques en lien direct avec les questions de l'aménagement des espaces ou celles de l'implication des citoyens sur leur territoire, reviendrait-il obligatoirement à promouvoir des logiques sécuritaires ? Où placer le curseur entre ce qui est uniquement sécuritaire et ce qui ne l'est pas ?

### LE PARADIGME DE LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Dans le contexte actuel, le lien entre espace et sécurité est principalement investi sous l'angle de la lutte antiterroriste. Cependant, il n'a pas fallu attendre que cette menace devienne une réalité pour que les préoccupations liées à la sécurité infusent dans la conception des espaces. L'engagement du monde de l'architecture et de l'aménagement dans le champ de la sécurité répond à une double incitation. En premier lieu, celle du législateur qui, depuis plus de vingt ans, instaure régulièrement de nouvelles réglementations obligeant les maîtres d'ouvrage à prendre en compte la prévention de la délinquance. Au même titre que d'autres acteurs locaux (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, transporteurs, commerçants, etc.), les architectes et les urbanistes sont contraints d'investir ce domaine. Leur implication croissante fait écho à la logique de coproduction qui guide les politiques de sécurité depuis plus de deux décennies. En second lieu, cet engagement répond à une demande politique et sociale qui pointe un sentiment d'insécurité<sup>1</sup>, et traduit en réaction une exigence d'actions concrètes en vue d'améliorer l'environnement et le cadre de vie.

Le traitement des enjeux de sécurité par l'aménagement se retrouve ainsi au cœur des politiques publiques de prévention de la délinquance [SG-CIPD, 2014] et en devient un paradigme central. La prévention situationnelle qui émerge dès les années 1990 reste une notion floue et fourre-tout,



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

